

REMISE EN PRODUCTION DES LANDES FORESTIÈRES DANS LE DOMAINE DE LA PESSIÈRE



MISE EN SITUATION

Jusqu'à tout récemment, les milieux ouverts (landes à éricacées et à lichens, brûlis non régénérés) du domaine écologique de la Pessière à mousses étaient considérés comme un conséquence des conditions climatiques défavorables et de la déficience du milieu. Dans le sous-domaine de l'Ouest, des travaux récents ont démontré que la présence de tels milieux au cœur de la forêt continue étaient en fait la résultante de séquences de perturbations (feu - feu, coupes - feu, insectes - feu) provoquant la disparition du couvert et l'absence ou la déficience de la régénération (Payette *et al.* 2000, Gagnon et Morin 2001, Côté 2003 et 2004). De nouvelles connaissances acquises sur ces milieux ont également permis de confirmer le potentiel de croissance (Côté 2004), l'absence de contraintes hydriques (Hébert 2005), la disponibilité minérale (Girard 2004) et l'expansion continue de ce type de milieux (Girard *et al.* 2005). Des travaux visant à évaluer la faisabilité de remettre en production ces milieux ont été amorcés en 1999. Ils ont permis d'identifier des méthodes de préparation de terrain efficaces et de confirmer que les semis mis en terre dans de tels milieux présentaient des taux de survie et des accroissements comparables à ce qu'on observe sur les autres sites reboisés (Côté *et al.* 2004).

Le phénomène décrit ici est principalement (mais non exclusivement) lié aux landes issues de feux. Bien que ces constats s'appliquent à certains secteurs de la Pessière de l'Est (notamment à l'ouest du réservoir Manicouagan 5), la Pessière de l'Est a un climat maritime où les feux sont généralement moins fréquents que dans la Pessière de l'Ouest. Les perturbations de moindre intensité (chablis, épidémies d'insectes) dominent la dynamique forestière de ces régions (Boucher et coll., 2003). Certaines landes forestières de la Pessière de l'Est pourraient provenir d'une dynamique forestière différente et être moins propices à une remise en production (sols minces, affleurements rocheux, déficit hydrique).



PROBLÉMATIQUE / ENJEUX

Les bases de données utilisées pour la réalisation des calculs de possibilité forestière permettent d'identifier des superficies importantes répondant à la situation identifiée ci-dessus. Une superficie totale de plus d'un million et demi d'hectares se répartit entre les régions 02 (393 000 ha), 08 (190 000 ha), 09 (542 000 ha) et 10 (380 000 ha) pour différentes catégories de milieux mal régénérés (dénurés secs avec et sans lichens, brûlis non régénérés et strates produisant moins de 50 m³/ha de volume marchand à maturité). Il est à noter qu'une partie de ces superficies est localisée dans une zone d'aménagement à forte récurrence de feux (MRNF, 2000), où une proportion des peuplements pourraient ne pas atteindre la maturité.

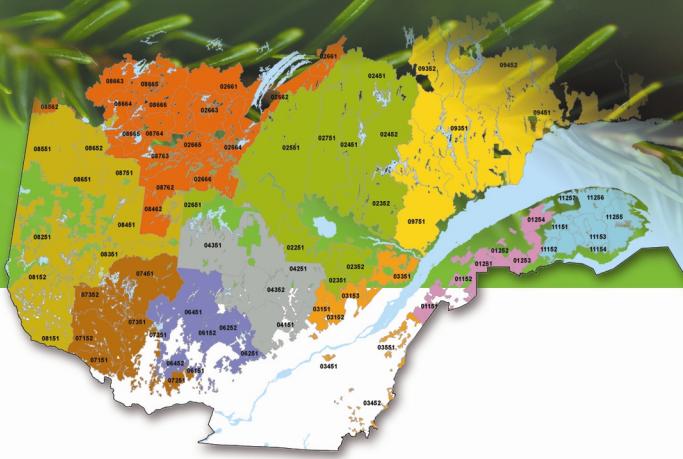
La Stratégie de protection des forêts interdit actuellement d'effectuer des travaux sylvicoles dans les peuplements où les lichens sont abondants. La réalisation de travaux sur ces sites nécessitera une modification réglementaire ou une dérogation à la Loi sur les forêts.

Selon la structure d'âge des différentes unités d'aménagement, le reboisement des landes forestières pourrait générer un effet de possibilité immédiat en permettant de récolter du bois par des éclaircies commerciales ou des coupes partielles.

L'abondance des superficies à traiter demande des investissements importants et nécessite une main d'œuvre suffisamment nombreuse pour atteindre les cibles fixées.



RECOMMANDATION DU FORESTIER EN CHEF



DÉCISION(S) DU FORESTIER EN CHEF

Le Forestier en chef évaluera les effets sur la possibilité forestière d'une stratégie de remise en production des landes forestières à la lumière des programmes de remise en production que le MRNF mettre en place.



JUSTIFICATION(S)

La remise en production de landes forestière par le reboisement est le meilleur traitement sylvicole permettant d'obtenir un gain de rendement. Les conditions qui ont favorisé l'implantation des landes (feux récurrents) ne devraient plus se reproduire lorsque des moyens de protection adéquats auront été mis en place.



RECOMMANDATION(S) DU FORESTIER EN CHEF

Le Forestier en chef recommande au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de considérer une remise en production des landes forestières afin d'augmenter la superficie forestière productive et sa production ligneuse.

